

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2010

Date de convocation : Le 20 septembre 2010  
Date d'affichage : Le 06 octobre 2010  
Nombre de conseillers : En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an deux Mil dix, le 1<sup>er</sup> octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame Régine DUFOUR, Monsieur Bertrand ROUTIER, Monsieur LOEUILLET Hervé, Madame LECLERCQ Christelle, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Frédéric POIGNANT, Monsieur GARAGATTE Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur Guy LARGY donne pouvoir à Mme Régine DUFOUR  
Monsieur HÉMON Claude donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE  
Monsieur Patrick SCHAEFLIN donne pouvoir à Monsieur Pascal GARGATTE

Monsieur Bertrand ROUTIER a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 04 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

### Rapport annuel du service d'assainissement

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui détaille le rapport. Le Conseil municipal adopte le rapport à l'unanimité après avoir relevé que le compte fonds de travaux n'a toujours pas été reversé.

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Marc MACRON a déposé un recours au Tribunal Administratif pour contester l'arrêté de cessibilité du terrain nécessaire à l'installation de la nouvelle station d'épuration. Dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire, il a été fait appel à Me BROUTIN pour défendre les intérêts de la commune.

### Décision modificative - Service assainissement

Le Maire informe l'assemblée que la commune est redevable d'un trop-perçu de prime d'épuration relative à l'année 2008 qui s'élève à 978,00€. Ce remboursement n'étant pas prévisible au moment du vote du budget, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget assainissement et de déplacer les crédits comme suit :

N°compte	Montant disponible	Besoin	Virement de crédit	Solde
6156	973,98€		973,00€	0,98€
6228	44,14€		5,00€	39,14€
673	0,00€	978,00€		978,00€

Le Conseil municipal accepte la décision modificative à l'unanimité.

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Après avoir parcouru le rapport d'activité du SMIROM, il est observé une lassitude de la population à pratiquer le tri sélectif puisque le taux de tri baisse et celui des ordures ménagères augmente. Le Maire déplore l'absence de bilan social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport du SMIROM à l'unanimité.

### **Délibération de fiscalité directe locale**

Le Maire rappelle que la taxe professionnelle est remplacée par la contribution économique territoriale elle-même composée de la cotisation foncière et de la cotisation sur la valeur ajoutée. Les délibérations des communes qui ont été appliquées à leurs impositions de taxe professionnelle de 2009 s'appliquent à compter de 2010 à leurs impositions au titre de la CFE.

Le Maire propose de ne pas modifier les délibérations prises précédemment mais de les réexaminer éventuellement l'an prochain, 2011 étant l'année de mise en place des nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **Avenant au marché de la maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire fait part à l'assemblée du mode de calcul de la révision des prix nécessaire au paiement des entreprises attributaires des lots 1, 4, 5 et 10A. Le détail des indices appliqués, n'étant pas assez explicite pour procéder au calcul de la révision des prix, a mené à la conclusion d'un avenant au marché sans incidence financière sur le montant du marché global.

Le Conseil municipal entérine la signature de l'avenant des lots 1, 4, 5 et 10A à l'unanimité.

### **Travaux à la salle des loisirs**

Le Maire informe l'assemblée que le fournisseur des cartouches de désenfumage a observé une erreur de conception du système lors d'une visite de sécurité. Ce problème étant récurrent, il propose un devis de remise en état des chemins de câble d'un montant de 1590,68€. Un deuxième devis concerne la réparation de l'alarme incendie qui est défectueuse et qui s'élève à 2069,08€ soit un montant total de 3659,76€.

Le conseil municipal accepte la réalisation de ces travaux à l'unanimité.

### **Paiement du bulletin municipal**

Le Maire signale sur information de Mme ETEVE que le montant du paiement du bulletin municipal à la commune de SAINT-OUEN s'élève à 1800,00€ pour l'année 2010.

Le conseil municipal accepte le paiement de cette dépense à l'unanimité.

### **Stationnements**

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'installation de Mme MARQUANT de MONFLIERES qui souhaite bénéficier d'un créneau horaire et d'un emplacement pour sa pâtisserie ambulante. Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité.

Le Maire donne lecture également d'un courrier de Monsieur René LERICHE qui, photos à l'appui, déplore le stationnement très gênant d'un camion devant ses fenêtres. Le Maire propose en conséquence de rappeler par arrêté l'interdiction de stationner aux camions dans l'agglomération hors mis route de DOMART et sur le parking de la Route Nationale prévu à cet effet face au bar des Amis.

Le pharmacien rencontre aussi des difficultés avec des personnes qui font du covoiturage et qui s'obstinent, malgré les efforts de discussion engagés, à occuper journalièrement une place de parking, en privant ainsi les clients de la pharmacie et d'HA SYSTEM. Deux solutions pour résoudre ce problème : l'instauration d'une zone bleue est envisagée, Monsieur LOEUILLET propose également un arrêt minute. Ces deux possibilités seront étudiées avant de prendre une décision.

Monsieur DE SAINT RIQUIER signale un stationnement dangereux au croisement de la RD 925 et de la Route d'HEUZECOURT pour les automobilistes qui viennent de celle-ci. Un courrier sera adressé au riverain de ce carrefour pour limiter ce risque.

### **Tableau des effectifs**

Le Maire informe l'assemblée du départ de Mme DECLEENE, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, chargée de l'accueil du public, qui fait valoir son droit à la mutation pour la commune d'ABBEVILLE, au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur DACHEUX Eric, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, est promu au grade d'agent de maîtrise par promotion interne. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal retient la création du grade au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Vente de terrain

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. LEVEQUE Xavier qui renouvèle sa proposition d'achat des parcelles D454, 455 et 457 appartenant précédemment à la SARL DELPORTE. Monsieur LEVEQUE souhaite également que le prix fixé tienne compte des frais de nettoyage du terrain. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et dans l'attente de la signature officielle du rachat des parcelles, retient la proposition d'achat de Monsieur LEVEQUE au prix de 2,52€/m<sup>2</sup> soit 5239,08€ pour 2079m<sup>2</sup>, à l'unanimité.

Economie : Le Maire informe l'assemblée que lundi 27 septembre a eu lieu une réunion organisée par la Chambre de commerce et d'industrie sur la possibilité pour les entreprises d'obtenir des aides à la création d'emploi grâce au fonds de revitalisation de la SFG.

### Propositions d'achat de terrain

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal l'avait autorisé à négocier l'achat de la parcelle D44 d'une surface de 2553m<sup>2</sup> appartenant à M.GODART. Celui-ci, après en avoir proposé 55 000,00€, proposition qui avait été refusée, fait désormais une offre à 10 000,00€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire propose également à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle G909 qui appartient à Monsieur Gilbert WARNIER, s'il en était d'accord, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup> à environ 4€/m<sup>2</sup>. L'achat de cette parcelle permettrait de résoudre les problèmes de stationnement qui se posent pour plusieurs habitations de cet endroit de la route Nationale. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur DE SAINT RIQUIER informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle G220 est parvenue en mairie. Après avoir rappelé les termes de la réunion du 26 février 2010 au cours de laquelle il avait été décidé de faire valoir le droit de préemption de la commune sur cette parcelle, le Conseil municipal confirme ce choix à l'unanimité.

### Participation aux réseaux

Le Maire rappelle que l'accès aux réseaux de l'entreprise LTS représentée par Monsieur SOUSTRAT qui s'implante sur la parcelle D442 a été pris en charge de la façon suivante : le syndicat d'eau a financé l'extension du réseau d'eau, la commune l'extension du réseau d'assainissement et l'installation d'un poteau d'incendie. L'extension du réseau électrique est à la charge de l'entreprise. Les travaux ont commencé la semaine dernière. Le Maire propose au Conseil municipal la prise en charge par la commune de l'extension du génie civil de France télécom pour un montant estimé à 4862,62€ qui évitera à l'avenir l'implantation de poteaux. Le Conseil municipal accepte ce financement à l'unanimité.

### Contribution financière au C.C.A.S

Le Maire fait part à l'assemblée des difficultés de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale. Sa principale recette, les fermages, ne sont en effet perçus qu'en fin d'année alors que le C.C.A.S intervient auprès des familles en difficulté toute l'année. Il propose donc de prélever la somme de 3000,00€ sur le compte 61523 du budget communal vers le compte 657362 afin de verser cette somme au budget du C.C.A.S. Après en avoir délibéré, la proposition est acceptée à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

**M. SOMON** informe l'assemblée que la Directrice de l'école a communiqué le programme destiné au Noël des enfants de l'école « l'Encre et la Plume ». Il propose de verser une subvention de 500,00€ à la coopérative scolaire pour participer au financement du spectacle, proposition acceptée à l'unanimité.

Il annonce la collecte au profit des Papillons Blancs le week-end prochain soit les 9 et 10 octobre 2010. **Mme DUFOUR** signale que la commune de BARLY n'a pas souhaité participer à la collecte cette année.

**M. SOMON** adresse également les remerciements de la Croix Rouge à tous ceux qui ont contribué au montant de la quête des 5 et 6 juin dernier. Elle s'élève à 1451,90€ pour le canton dont 367,18€ pour la commune de BERNAVILLE.

Il communique également le programme d'épandage des boues auquel seul Monsieur Didier PATTE participe.

**M.SOMON** fait part également du montant de l'indemnité de conseil et de budget due au percepteur qui s'élève à 476,48€ brut. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer la totalité de l'indemnité.

**M.SOMON** communique à l'assemblée les remerciements de Sophie et Grégory DUFOUR/RANSON pour l'attention que les Conseillers municipaux ont témoigné à l'occasion de leur mariage.

**M. SOMON** aborde le problème de la protection des vitraux, soulevé à l'occasion de la venue de Claude BARRE dans le BERNAVILLOIS. Il propose de protéger les vitraux de la nef grâce à la pose d'altuglass à l'extérieur. Un devis sera demandé pour ce faire. **M. SOMON** informe également qu'il a contacté la fondation du patrimoine pour étudier la possibilité d'une souscription qui servirait à restaurer 4 rosaces. **Mme DUFOUR** signale que la Vierge est toujours dans l'atelier municipal et qu'il devient indispensable de la replacer dans l'église. **M. DE SAINT RIQUIER** est chargé d'organiser son transport. Un comité de pilotage sur le sujet est formé par **M. SOMON**, **Mme DUFOUR**, **M. LOEUILLET** et **M.FOUCART**. La Fondation du Patrimoine vient évaluer les travaux nécessaires le 18 octobre à 14h30.

**M. SOMON** donne la parole à **M.LOEUILLET** qu'il remercie d'assister aux réunions de chantier de la maison médicale. Les fondations sont coulées, la dalle le sera la semaine suivante après le passage des réseaux du plombier et de l'électricien. **M. LOEUILLET** propose l'achat d'un appareil photo numérique par la commune.

#### **SIER**

**Mme ETEVE** informe qu'une assemblée générale aura lieu le 25 novembre. Les travaux de rénovation et l'installation des nouveaux lampadaires sont terminés. En prévision de l'interdiction d'utiliser certaines lampes, elle propose d'établir un bilan d'entretien des lampes.

#### **IME-IMP**

**Mme DUFOUR** informe que l'assemblée générale aura lieu le 12 octobre prochain.

#### **Communauté de communes du BERNAVILLOIS**

**M. DE SAINT RIQUIER** informe que l'assemblée communautaire a bénéficié d'un exposé sur les chemins ruraux. Le point a été fait sur les centres aérés et la rentrée scolaire. La zone de développement éolien a été acceptée sur un territoire qui s'étend entre BERNAVILLE, BERNEUIL et FIEFFES-MONTRELET. Il est proposé d'installer 10 éoliennes au lieu de 20.

**M. ROUTIER** évoque les difficultés du club de tennis à reprendre son activité, qui s'estompent cependant avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur et la création d'un collectif de direction. Les cours reprennent vendredi prochain.

**M. PATTE** fait part de la demande de Monsieur FLEURY qui souhaiterait l'installation de l'eau courante au cimetière de VACQUERIE. Le Maire répond que la demande sera transmise au syndicat d'eau.

**M. POIGNANT** fait part de la demande d'entretien du tour de ville de **Mme LECADIEU**, son grillage étant envahi par les liserons. **M. SOMON** répond que le tour de ville est un lieu naturel et qu'il ne saurait être question de le traiter à l'aide de produits phytosanitaires.

**M.POIGNANT** signale qu'il est également impossible à **Mme LECADIEU** d'emprunter le trottoir de la route Nationale avec une poussette. **M. SOMON** informe que nous venons de recevoir l'autorisation de commencement anticipé des travaux du Conseil général et que l'entreprise a prévu d'intervenir dans le courant du mois d'octobre.

**M.POIGNANT** a observé le couvercle d'un poteau d'incendie à remplacer rue Martin. **Mme LECLERCQ** remarque qu'il l'est depuis longtemps. **M. SOMON** annonce qu'il sera procédé à la vérification de ce signalement sur le rapport de visite d'incendie et au remplacement de ce couvercle. **M.POIGNANT** signale une ronce dangereuse dans la rue MONFLIER sur le talus de la MARPA. **M. SOMON** en prend note et le signalera aux agents municipaux..

**La séance est levée à 23H10**

**Le Secrétaire de séance,**

**Bertrand ROUTIER**

**Le Président de séance,**

**Laurent SOMON**

**Les membres du Conseil Municipal,**